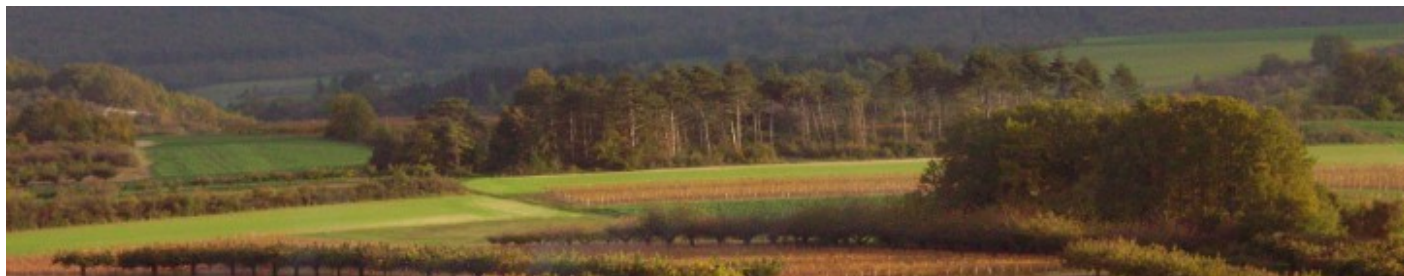


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS



Les captages de la Plaine du Saulce et de l'Auxerrois

Depuis le début des années 2000, les captages de l'Auxerrois font l'objet de mesures de préservation et de reconquête de leur qualité par des plans d'actions pluriannuels, basés notamment sur les Mesures Agro-Environnementales (MAE) et une animation globale auprès des collectivités, artisans, industriels, etc. La contractualisation des agriculteurs aux mesures proposées a été significative au long des programmes, hormis pour l'agriculture biologique. Pour autant, la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée. Les spécificités du territoire amènent à repenser l'agriculture et ses filières, et mettre en œuvre une politique de développement de l'agroécologie et de l'agroécologie.

Projets

Carte d'identité

Territoire

[Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois](#) • 21 communes • 64 000 habitants

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) • Région Bourgogne (89)

Superficie : 32 900 ha (Communauté de l'Auxerrois) • 14 000 ha (Communauté Pays Coulangeois)

Enjeu eau

Contexte réglementaire : 4 captages dont 1 captage Grenelle (Plaine du Saulce)

Cadres d'action mobilisés : Contrat global pour l'eau « Yonne Moyenne » • Aire d'Alimentation de Captage (AAC)

Site Pilote Eau & Bio (2015)

Enjeu : reconquête de la qualité de l'eau potable (nitrates et pesticides) • reconquête de la qualité des milieux aquatiques • enjeu quantitatif (protection contre ruissellements érosifs et inondations)

Masse(s) d'eau concernée(s) : eau souterraine (aquifère : calcaire fissuré)

Situation des communes desservies par les champs captants : 3 champs captants situés sur le territoire d'alimentation, 1 en dehors

Caractéristiques agricoles

Productions dominantes : grandes cultures • viticulture • arboriculture

Surface agricole utile (SAU) des AAC : 7 220 ha dont 840 ha de SAU en bio (pour 17 exploitations bio), soit **1,2% de la SAU en bio**

Mots-clés

Expertise scientifique • études technico-économiques • sensibilisation • restauration collective • conversion • dialogue territorial • foncier • zéro phyto • aides incitatives

Actions mises en œuvre

INTRODUCTION

Depuis 1977, la ville d'Auxerre est en partie approvisionnée en eau potable via un captage situé sur la Plaine de Saulce, où sont installés de nombreux agriculteurs et viticulteurs. L'aire d'alimentation du captage (AAC) s'étend sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Coulangeois. Sur cette AAC, les teneurs en nitrates ne cessent d'augmenter, dépassant fréquemment le seuil de 50 mg/L pour atteindre en 1994 près de 70mg/L. En réaction, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) restreint la distribution de l'eau et préconise la mise en place d'une usine de dénitrification. Trois parties prenantes sont concernées par ce problème : le territoire consommateur d'eau (la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, CAA), le territoire producteur d'eau (les collectivités de la Plaine du Saulce) et les agriculteurs présents sur ce second territoire.

En 1997, des études sont lancées afin de délimiter l'AAC et certains acteurs, comme la CAA, la Chambre d'Agriculture et l'AESN, proposent des actions préventives. Le projet finalement adopté est **basé sur la concertation avec les agriculteurs** et est structuré autour d'un contrat rural.

Depuis le début des années 2000, les captages de l'Auxerrois font l'objet de mesures de préservation et de reconquête de leur qualité par des plans d'actions pluriannuels, basés notamment sur les Mesures Agro-Environnementales (MAE) et une animation globale auprès des collectivités, artisans, industriels, etc. **La contractualisation des agriculteurs aux mesures proposées a été significative au long des programmes, hormis pour l'agriculture biologique. Pour autant, la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée.** Les spécificités du territoire amènent à repenser l'agriculture et ses filières, et mettre en œuvre une politique de développement de l'agrobiologie et de l'agroécologie.

Par ailleurs, depuis les années 90, la ville d'Auxerre et la Communauté d'agglomération, dont les élus et les services sont tous convaincus de l'intérêt d'une solution préventive, essaient de jouer sur divers leviers d'action publique comme la **restauration municipale** ou la **gestion des espaces verts** pour développer la bio et in fine protéger l'eau.

DIALOGUE TERRITORIAL

Une association pour la qualité de l'eau

L'**Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine de Saulce** est créée par la CAA, les communes du bassin producteur, les chambres consulaires (de Métier et de Commerce), les agriculteurs et les représentants des consommateurs. C'est le lieu d'échanges, d'études et de mise en œuvre de mesures préventives.

En 2002, des actions agricoles sont menées au travers d'**outils contractuels** [Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) puis Contrat d'Agriculture Durable (CAD), et contrat rural pour l'eau] visant le développement d'une **agriculture raisonnée**.

Manque de résultats et crispations

En 2006-2007, si les actions engagées par les collectivités, les industriels et les artisans ont porté leurs fruits, **le passage à l'agriculture raisonnée des 75 producteurs de la zone n'influence pas significativement la qualité de l'eau**. Le captage est classé "prioritaire Grenelle" et les agriculteurs sont pointés du doigt. L'insuffisance des résultats obtenus par rapport aux normes génère des incompréhensions de part et d'autre, mais les acteurs parviennent à se mettre d'accord sur un point : il est nécessaire d'objectiver ce qui s'est passé, de mieux comprendre le cycle de l'eau et des pollutions.

Expertise scientifique

Un **comité scientifique** est mis en place en 2012 et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) est invité à analyser les pratiques agricoles récentes, les préconisations réglementaires et leur impact sur la qualité de l'eau. Un outil de modélisation simplifié apporte des éléments d'interprétation qui se veulent neutres et pédagogiques : compte tenu du temps de latence d'environ 25 ans, mais aussi du faible impact de l'agriculture raisonnée sur les milieux (ainsi que des préconisations réglementaires), cette absence de résultat est la conséquence directe de pratiques antérieures. Mais le scénario de l'agriculture raisonnée, solution miracle il y a 25 ans, est insuffisant pour véritablement améliorer la qualité de l'eau.

Pour conforter les propositions du Comité scientifique, **une étude socio-économique à l'échelle du territoire** communautaire a été réalisée. Elle a permis de sélectionner les systèmes de culture les plus efficaces sur la réduction des transferts de nitrates, a priori. L'étude a analysé les impacts financiers liés à ces changements et dressé un panorama des besoins du territoire en matières de productions agricoles, brutes ou transformées.

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES

Passées

Des **MAEt** ont été ouvertes de 2008 à 2011, dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), fléchées sur la réduction des intrants :

- phytosanitaires : réduction des herbicides variable de -30% à -40% et -50% hors herbicides
- nitrates : plafonnement à 120 unités d'azote).

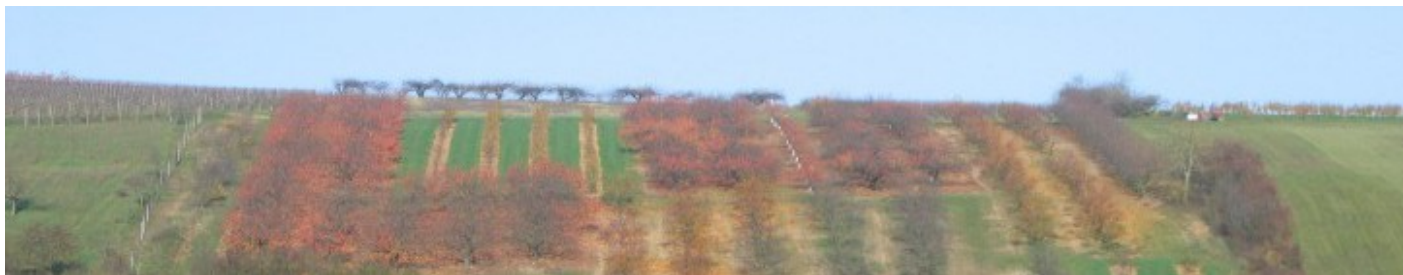
28 agriculteurs, et 31% de la SAU des BAC étaient engagés dans ce dispositif, donc plusieurs agriculteurs bio.

En cours

En 2015, les MAE Climatiques (**MAEC**) ouvertes visent uniquement la réduction des produits phytosanitaires.

L'animation des MAEC est assurée par l'Association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce.

ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES



GIEE Semis direct sous couvert

L'Association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce assure l'animation du **Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) semis direct sous couvert**. Des réunions « bout de champ » et des formations techniques sont organisées pour les agriculteurs du groupe.

Animation bio

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Yonne (GABY) s'appuie sur le Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne (SEDARB) pour l'animation à l'agriculture biologique sur les captages :

- sensibilisation des agriculteurs (organisation de journée de découverte de la bio, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, formations),
- réalisation des études technico-économiques préalables à la conversion.

Une expérimentation en agriculture biologique est en cours de réalisation en partenariat avec le conseiller bio de la chambre d'agriculture de l'Yonne sur l'influence des modes de destruction de la luzerne (labour vs. travail superficiel – impact sur la culture suivante).

STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS

Introduction de produits biologiques en restauration collective

La ville d'Auxerre introduit des produits issus de l'agriculture biologique en **restauration collective (gestion concédée)** depuis 2004, via des contrats successifs avec Elior. Les services municipaux de la ville sont accompagnés par le SEDARB pour rédiger les appels d'offres et faciliter le travail du prestataire avec les acteurs locaux, notamment en transmettant aux sociétés de restauration un catalogue des fournisseurs susceptibles de répondre au cahier des charges mêlant exigences de qualité et de quantité.

Aujourd'hui, **plus de 55% des produits distribués en restauration collective sont bio locaux**. La collectivité a fixé un objectif ambitieux d'atteindre 70% de produits locaux au terme du présent contrat (2017) pour les 226 000 repas distribués annuellement.

Une réflexion est en cours entre partenaires (SEDARB, Chambre d'Agriculture, Association de la Plaine du Saulce et CAA, avec l'appui de l'AESN) pour élaborer une stratégie d'animation et d'accompagnement, tant auprès des agriculteurs que des collectivités et entreprises, pour favoriser l'ouverture de marchés à des productions en bio et locales :

- recherche de nouveaux produits bio locaux à proposer
- travail sur d'autres aspects écologiques du fonctionnement de la restauration collective (gaspillage alimentaire, taille des portions, diminution des déchets d'emballages...). Ces actions complémentaires visent aussi à diminuer le surcoût associé à l'introduction du bio.

FONCIER

Réserves foncières

Des **réserves foncières** sont en cours d'inscription dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU – en cours de renouvellement) des terres afin de procéder à des échanges de parcelles avec des agriculteurs localisés sur l'AAC, et in fine de développer l'agriculture biologique via des **baux ruraux environnementaux**. Pour ce faire, la collectivité s'est rapprochée de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Bourgogne, laquelle l'informe des opérations avec appel à candidature pour les offres de reprise de foncier agricole.

Acquisition foncière

La communauté a acquis 16 ha par le biais de la SAFER, en 2009, à proximité du captage de la plaine du Saulce, mais hors des zones les plus vulnérables. L'objectif était de procéder à des échanges avec les propriétaires des parcelles attenantes au captage. Ces échanges n'ont pas pu avoir lieu, malgré les discussions et négociations engagées. Pour valoriser les parcelles, la Communauté a saisi l'opportunité de l'appel à projet **Agroforesterie** du Conseil Régional de Bourgogne, en 2013. Une parcelle de 7 ha, propice à ce mode d'exploitation, a vu l'implantation de 225 arbres de 7 essences différentes, en février 2014. L'agriculteur exploitant la parcelle bénéficie désormais d'un bail environnemental de longue durée.

ACTIONS NON AGRICOLES

Au début des années 1990, la ville d'Auxerre met en place un **plan de gestion différenciée** de ses espaces verts. Élaboré par les élus, le personnel technique, en collaboration avec les habitants et les associations environnementales locales, ce plan a conduit à la classification des espaces verts municipaux en trois catégories selon le degré de maîtrise et d'intervention humaine :

- les espaces verts structurés et fleuris (20 ha),
- les espaces verts d'accompagnement (140 ha),
- et les espaces naturels propices au développement spontané de végétation et à l'installation d'une biodiversité locale (40 ha).

D'autres actions écologiques sont mises en œuvre comme la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires et son remplacement par du binage thermique, la réutilisation de tous les déchets verts (technique du mulching, paillage), la diversification du fleurissement et le développement de corridors écologiques. Ce projet a réussi à mobiliser et à sensibiliser de nombreux acteurs, reliant ainsi des enjeux écologiques et sociaux dans la ville d'Auxerre.

Gouvernance

Jusqu'à présent, le cadre de la mobilisation s'articulait autour d'un comité de pilotage lié au Contrat Global pour l'Eau avec l'AESN. Celui-ci regroupe les principaux représentants à l'Association de la Plaine du Saulce (représentants des collectivités, agriculteurs, entreprises, consommateurs). L'association portait l'animation technique sur les territoires Auxerrois et Coulangeois et appliquait la politique souhaitée par les élus de ces intercommunalités.

Le porteur du nouveau contrat global est la CAA, à l'initiative de l'inscription au réseau des sites pilotes Eau & Bio. Elle souhaite s'impliquer plus amplement dans les moyens d'accompagner les agriculteurs à changer leurs systèmes de culture, et notamment par le biais de la conversion en agriculture biologique.

Les partenaires mobilisés pour ce projet sont :

- Association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce : animation agricole,

- Chambre d'Agriculture : expertise spécifique sur l'agriculture biologique,
- SEBARB : expertise spécifique sur l'agriculture biologique.

Monde agricole	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et associations
GABY SEDARB Chambre d'Agriculture Syndicats agricoles Coopératives (Seine-Yonne, COCEBI, etc.)	CAA Communauté du Pays Coulangeois Conseil Régional de Bourgogne	AESN AgroSup Dijon CNRS Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)	Yonne Nature Environnement Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine de Saulce

Éléments financiers

- AESN : animation agricole, soit 50 à 80% du poste d'animateur
- CAA : financement des actions préventives à hauteur de 0,02€ prélevés par la surtaxe sur l'eau potable, soit 70 000 €/an

Résultats

- Passage de 1% à 1,2 % de la SAU en bio sur l'ensemble des AAC entre 2010 et 2015
- 55% de produits bio et locaux dans la restauration collective de la Ville d'Auxerre
- L'évolution de la qualité de l'eau au captage ne traduit pas les performances des actions mises en place sur le territoire. Le temps de transfert de l'eau, eu égard à la taille des bassins d'alimentation de captages, varie de 1 à 25 ans, dans une proportion variable de 10 à 25% pour l'eau de moins d'un an sur la plaine du Saulce. Pour obtenir des données traduisant les performances des changements de système de culture, la CAA et l'association travaillent à la mise en place et au suivi de systèmes de prélèvement des eaux sous-racinaires (bougies poreuses). Le réseau de parcelles ainsi constitué devrait permettre d'avoir des résultats sous-racinaires pour l'agriculture biologique, l'agriculture conventionnelle, l'agroforesterie, et le semis direct sous couvert.

Facteurs de réussite

- Le recours à un groupe d'experts (comité scientifique) pour réaliser une critique constructive des actions passées et en cours, et ouvrir le champ des possibles
- Un climat de confiance entre conseillers et agriculteurs

Difficultés rencontrées

- Peu de conversion à la bio, en l'absence de « noyau » d'agriculteurs à proximité en agriculture biologique, et peu d'élevage
- Terres à faible potentiel (plateaux de Bourgogne)
- Échec des échanges fonciers pour récupérer les parcelles les plus vulnérables, proches du captage (hors du périmètre immédiat)
- Difficultés à intéresser les partenaires de la restauration collective en dehors de la ville d'Auxerre, pour introduire des produits bio en circuits courts issus des AAC
- Difficultés à donner envie et confiance aux agriculteurs pour qu'ils changent de référentiel de production

Perspectives

- Identifier les filières et acteurs susceptibles d'offrir des débouchés pour de nouvelles productions alternatives
- Trouver des moyens administratifs, techniques et financiers (collaboration privé-public) pour soutenir durablement le développement de ces filières

C'est à refaire

- Structurer l'accompagnement des agriculteurs, et s'appuyer sur les organisations en place en fonction des thématiques (Chambre, SEDARB)
- Intégrer les agriculteurs très amont des projets, pour qu'ils soient force de proposition
- Réunir régulièrement des acteurs d'horizons divers (élus de collectivité, chercheurs, agriculteurs, négoce et coopératives, institutionnels)

Contacts

Xavier ANTOINE • Animateur Contrat global • Communauté d'agglomération de l'Auxerrois • 03 86 72 25 72 • x.antoine[at]agglo-auxerrois.fr

Marie WAGER • Conseillère agri-environnement • Association Plaine du Saulce • 03 86 94 28 97 • m.wager[at]yonne.chambagri.fr